



DOSSIER DE CANDIDATURE

EXPOSITION À LA GALERIE MUNICIPALE DU PALAIS



DOSSIER ARRIVÉ LE :/...../.....

DOSSIER : COMPLET

INCOMPLET

AVIS : FAVORABLE

DÉFAVORABLE

La Ville de Dax place la création artistique au cœur de son projet de politique culturelle et met à disposition des artistes un espace leur permettant de présenter leur travail, leurs œuvres et aller à la rencontre des publics.

LE DOSSIER COMPREND

À REMPLIR PAR VOS SOINS

- 1- La fiche de renseignements administratifs
- 2- La fiche de renseignements exposition
- 3- La note d'intention artistique

À LIRE ATTENTIVEMENT

- 4- Le règlement intérieur
- 5- La fiche technique

À SIGNER

Le règlement intérieur

GALERIE D'EXPOSITION MUNICIPALE DU PALAIS (BIBLIOTHÈQUE)

Une commission est en charge de sélectionner les artistes en fonction de différents critères établis par celle-ci.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR UNE DEMANDE D'EXPOSITION

Toute demande doit faire l'objet d'un courrier envoyé à Madame le Maire 6 mois avant, en précisant la nature de l'exposition.

> Dès réception de la demande, le service culture transmettra le dossier de candidature composé :

- des renseignements administratifs du demandeur
- des renseignements sur l'exposition (genre, démarche artistique, type d'œuvres, support, dimension ...)
- la liste des documents complémentaires

> Au retour du dossier complet, le service culture instruira la demande qui sera étudiée en fonction des critères suivants :

- intérêt artistique du projet
- non concurrence avec une autre exposition, cohérence avec la politique culturelle en ce domaine
- disponibilité de la salle
- validation des conditions techniques
- un rendez-vous avec la personne responsable du dossier pourra être fixé pour étudier la demande et présenter les conditions de fonctionnement de la salle.

En cas d'accord, le service culture enverra au demandeur une convention de mise à disposition pour signature.

INFORMATIONS PRATIQUES

OBLIGATIONS :

La Ville de Dax se réserve le droit de refuser une demande ou d'imposer des mesures de sécurité supplémentaires.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

L'organisateur s'engage à respecter le règlement intérieur de l'équipement.

PIÈCES A FOURNIR :

- Une copie de l'attestation d'assurance
- Présentation de l'intention artistique de l'exposition ainsi que du parcours de l'artiste
- L'intitulé de l'exposition
- Portfolio artistique en HD (300 dpi) des œuvres qui seront présentées afin d'établir le choix du visuel
- Lien vers site web ou autre



Notes :